

Revue de presse



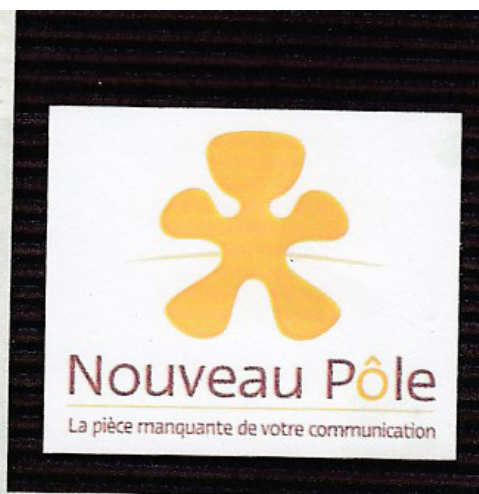
Nouveau Pôle

La pièce manquante de votre communication

NOUVEAU PÔLE, L'AGENCE MATRIMONIALE!

● Ils sont trois. Ils se sont rencontrés alors qu'ils étaient bénévoles au sein de l'association Rêves (soutien aux enfants malades) et ont réalisé le leur : une agence conseil dédiée à la création de partenariats entre entreprises ou collectivités locales et associations. Nouveau Pôle, qui a vu le jour début septembre, veut être un partenaire (et non une agence de communication) : celui des entreprises, pour le choix d'une cause, la mise en place d'un événement ou d'un produit partage, mais aussi celui des agences, afin de relayer leur action sur ce type de problématique. Enfin, Nouveau Pôle accompagne les associations en leur décodant le monde de l'entreprise. Elle s'appuie sur un fichier recensant l'ensemble des associations, leurs missions, leur actualité à venir. Les trois créateurs ont aussi instauré un « Réseau des explorateurs solidaires », plate-forme d'échange solidaire entre associations et entreprises. Elles pourront y échanger sur leurs besoins, leurs problématiques après s'être engagées au respect d'un code de bonne conduite. Pour s'y inscrire, consulter www.nouveaupole.com

NW



News Letter

Novembre 2004

Nouveau Pôle

- Je souhaite m'abonner à la News Letter de Nouveau Pôle
- Je souhaite me désabonner de la News Letter de Nouveau Pôle

Nouveau Pôle fait son entrée dans CB News !

L'enquête Corporate de l'hébdomadaire CB News du 13 septembre 2004 portait sur le Fundraising.

Avec son titre amusant («ONG cherche Entreprise... pour coup d'un jour. Et plus si affinités...»), Noémie WIROTH a démontré l'intérêt des partenariats entre les associations et les Entreprises, en expliquant clairement que les deux parties étaient bénéficiaires. Elle amène ensuite d'une façon originale la naissance de Nouveau Pôle : (« Nouveau Pôle, l'agence matrimoniale ! »).



Challenge éthique à la CCIP du Val de Marne !



Photo : WM

Après avoir organisé au sein de la CCIP une conférence sur le thème des choix éthiques du chef d'entreprise (« Les choix éthiques du chef d'entreprise : action solidaire, mécénat, quelle valeur ajoutée pour l'entreprise ? »), Nouveau Pôle a proposé aux membres du **Club des Créateurs et des Entreprises Nouvelles (CCEN)** du Val de Marne de participer à un Challenge éthique, au profit d'une cause choisie ensemble.

Il y a trois. Ils se sont rencontrés alors qu'ils étaient bénévoles au sein de l'association Rêves (soutien aux enfants malades) et ont réalisé le leur : une agence conseil dédiée à la création de partenariats entre entreprises ou collectivités locales et associations. Nouveau Pôle, qui a vu le jour début septembre, veut être un partenaire (et non une agence de communication) : celui des entreprises, pour le choix d'une cause, la mise en place d'un événement ou d'un produit partagé, mais aussi celui des agences, afin de relayer leur action sur ce type de problématique. Enfin, Nouveau Pôle accompagne les associations en leur décodant le monde de l'entreprise. Elle s'appuie sur un fichier recensant l'ensemble des associations, leurs missions, leur actualité à venir. Les trois créateurs ont aussi instauré un «Réseau des Explorateurs Solidaires», plate-forme d'échange solidaire entre associations et entreprises. Elles pourront y échanger sur leurs besoins, leurs problématiques après s'être engagées au respect d'un code de bonne conduite. Pour s'y inscrire, consulter www.nouveaupole.fr

L'objectif de ce challenge est très simple : montrer que des jeunes entreprises peuvent réaliser une opération de solidarité en s'unissant autour d'un projet commun.



Photo : WM

Les résultats de l'étude menée auprès des Membres ont été annoncés publiquement à l'occasion du 2ème anniversaire du Club. Il a été décidé de mener une action internationale dans le domaine de la formation et de l'éducation.

Nouveau Pôle travaille actuellement à affiner ce projet, afin de proposer plusieurs idées aux participants. Une quinzaine d'entreprises sont d'ores et déjà engagées dans la course et la première réunion de travail aura lieu fin novembre... Le Challenge est lancé ! Affaire à suivre. [Plus d'infos sur le CCEN ? Cliquez ICI](#)

Pour contacter Nouveau Pôle :

Par téléphone : 01 43 74 44 76 - Par Mail : contact@nouveaupole.fr
Par le Web : www.nouveaupole.fr
Par Courrier : 57, avenue de la Jarry - 94 300 Vincennes

Nouveau Pôle, la pièce manquante de votre communication



Nouveau Pôle
La pièce manquante de votre communication

Le mécénat, une nouvelle dynamique d'entreprise



"Engager une action de mécénat, c'est avoir envie

d'agir sur le long terme et ne pas attendre des résultats immédiats en termes d'image. Evitez de communiquer trop vite. Attendez plutôt l'accord de l'organisme bénéficiaire de votre action. N'oubliez pas que l'objectif premier du mécénat n'est pas de créer de la valeur. Vous tirerez sans doute des bénéfices de cette action, mais pas forcément ceux que vous attendez..."

ELIZABETH LAMBLIN, RESPONSABLE DES PARTENARIATS ENTREPRISES À LA FONDATION DE FRANCE.

Le mécénat n'est pas réservé aux grandes entreprises. Le nouveau dispositif fiscal, fortement incitatif, devrait amener les PME à lancer leurs propres projets. Tant mieux, car la France affiche un certain retard dans ce domaine.

Une mobilisation sans précédent du grand public, mais aussi, pour la première fois, des entreprises". C'est ainsi qu'Elizabeth Lamblin, responsable des Partenariats Entreprises à la Fondation de France, qualifie l'élan de générosité des Français à la suite du raz-de-marée qui a ravagé l'Asie du Sud, le 26 décembre dernier. A elle seule, la Fondation de France a recueilli 90 promesses de dons d'entreprises, pour un montant total de 3,5 millions d'euros.

Même réflexion à l'Unicef, où Marie Thoumyre-Engel, responsable du pôle Entreprises, parle d'une véritable "révolution" pour le monde du mécénat d'entreprise. "Beaucoup de PME nous ont proposé des initiatives originales : reverser leur chiffre d'affaires d'une journée, par exemple. A nous, maintenant, de pérenniser ces initiatives, de les inscrire dans le long terme".

Les entreprises vont-elles tenir la distance ? Les organismes bénéficiaires de ces actions de mécénat veulent y croire... Car, pour le moment, les entreprises sont souvent réticentes : "Le mécénat progresse encore très lentement dans les PME", regrette Elizabeth Lamblin. Le nouveau dispositif fiscal mis en place le 1^{er} août 2003 se montre pourtant très incita-



Le mécénat n'est pas réservé aux grandes entreprises. Dans les domaines artistiques, sociaux, humanitaires... les PME ont aussi leur place.

tif : les entreprises peuvent désormais déduire de leur impôt 60 % des sommes versées au titre du mécénat, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires hors taxe. Auparavant, la loi n'autorisait qu'une déduction des sommes versées sur les résultats de l'entreprise, dans la limite de 0,225 % ou 0,325 % du chiffre d'affaires (selon le statut de l'organisme bénéficiaire). De plus, si les versements dépassent 0,5 % du chiffre d'affaires, l'excédent est reportable sur les cinq exercices suivants.

Il est encore difficile de mesurer l'impact de ces nouvelles dispositions. La dernière étude réalisée par l'Admical (l'association qui a pour but de promouvoir le mécénat d'entreprise) montre que les entreprises françaises ont beaucoup de retard, sur leurs

homologues anglo-saxonnes notamment. Avec 341 millions d'euros versés en 2002 (répartis entre des actions dans les domaines artistiques, sociaux et environnementaux), les entreprises françaises font deux fois moins bien que les entreprises anglaises (760 millions d'euros)... et 600 fois moins bien que les entreprises américaines (217 milliards d'euros) ! Si les PME se montrent encore hésitantes, le mécénat n'est pourtant pas réservé aux grandes entreprises. Le "Challenge Éthique", par exemple, a été lancé récemment par Nouveau Pôle, jeune société de conseil en communication solidaire membre du Club des créateurs et des entreprises nouvelles du Val-de-Marne, avec l'aide de la CCIP Val de Marne. L'idée : montrer que



de très petites ou de très jeunes sociétés peuvent s'unir pour mener un projet de mécénat. Une quinzaine d'entreprises se sont donc engagées à soutenir pendant un an une action de l'association Autremonde, au Mali : il s'agit de fournir du matériel informatique à un centre d'appui à la scolarité et de financer son installation et la formation des moniteurs maliens à son usage. Certaines entreprises reversent une partie de la vente de leurs produits (c'est ce qu'on appelle le "produit-partage"),

d'autres apportent leur savoir-faire technique (en informatique ou en comptabilité). "Cette opération crée un climat extraordinaire", témoigne Isabelle Descaves, gérante de Nouveau Pôle et coordinatrice du projet. "En travaillant ensemble, les entreprises ont découvert des synergies

Isabelle Descaves, gérante de Nouveau Pôle, officialise le lancement du Challenge Ethique au profit de l'association Autremonde, le 30 septembre dernier, à la CCIP Val de Marne.



auxquelles elles ne s'attendaient pas. C'était l'un des objectifs de ce projet, mais nous ne pensions pas l'atteindre si vite !"

Une petite entreprise peut aussi agir seule : l'agence de "communication alternative" C'Super reverse chaque année 4 % de son résultat d'exploitation à la Fondation de France. Elle a choisi de soutenir un programme d'accès à la culture et un projet lié aux droits de l'enfant. "Nous voulons que notre contribution soit durable. Notre concept – et nous espérons qu'il fera école – consiste à indexer nos dons sur la santé de l'entreprise", explique Bastoun Talec, cofondateur de cette agence parisienne qui compte quatre salariés permanents. Autre mode d'action possible : l'organisation d'événements, en interne ou à l'extérieur de l'entreprise. C'est l'occasion de collecter des fonds, mais aussi d'introduire de nouvelles valeurs dans l'entreprise, de fédérer les salariés et les clients autour d'un projet commun, de rencontrer des partenaires dans un contexte original... "Le mécénat est un moyen de dynamiser l'entreprise, insiste Isabelle Descaves. Quand je vois quel accueil les entreprises nous réservent aujourd'hui, je me dis que le mécénat qualitatif, où l'on ne se contente pas d'envoyer un chèque en fin d'année, est en marche." ■

VIOLAINE MIOSSEC

CONTACTS

Informations sur le dispositif

fiscal : inforeg, 0892 705 100

(0,337 €/min)

www.inforeg.ccip.fr

Admical : 01 42 55 20 01,

www.admical.org

Fondation de France

(Partenariats Entreprises) :

01 44 21 31 63, www.fdf.org

Nouveau Pôle : 01 43 74 44 76,

www.nouveaupole.com